

Règlement / LA CLASSIQUE LES COPAINS 2026



L'Union cycliste Ambert Auvergne, association affiliée FFC, UFOLEP et FFVélo basée à Ambert (Puy-de-Dôme), ci-après dénommée les Organisateurs, propose une cyclo sportive avec ou sans classement intitulée Les Copains, le samedi 4 juillet 2026.

PARTICIPATION

- Chaque participant accepte les risques inhérents à la pratique du cyclisme sur route, notamment les chutes et les aléas météorologiques.
- Les parcours de l'épreuve se situent en moyenne montagne et sont exigeants.
- Le mode avec classement est accessible aux personnes ayant 17 ans révolus le jour de l'épreuve.
- Les licenciés d'une fédération autorisant la pratique du cyclisme de compétition doivent fournir la photocopie de leurs licences 2026. Les non-licenciés doivent fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'1 an le jour de l'épreuve. Il est également possible de fournir une attestation de santé FFC, dont la validité est de 3 mois.
- Le mode sans classement est accessible aux personnes ayant 13 ans au cours de l'année 2026.
- Une autorisation parentale est obligatoire pour tout mineur.
- Le choix du mode classement ou sans classement se fait lors de l'inscription.
- Le choix du parcours se fait en cours de route.
- Chaque participant est identifié par une plaque de guidon et une puce électronique.

INSCRIPTION

- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 2 juillet 2026. Le nombre de places est limité.
- L'engagement est ferme et définitif.

Individuelle

Par Internet (www.cyclolescopains.fr) ou par courrier avec le bulletin spécifique.

Groupe

- L'inscription se fait de préférence par Internet.
- Les inscriptions par papier sont acceptées à condition que les bulletins soient regroupés.
- 1 inscription (sans option) offerte toutes les 9 payées, sur demande.

Départ prioritaire

- Accéderont aux premiers sas de départ les 200 premières personnes inscrites.
- Tout autre numéro prioritaire devra nous être demandé par courriel à info@lescopainscyfac.fr et sera attribué sur justificatif.

Remboursement

L'inscription peut faire l'objet d'un remboursement si le participant a souscrit la garantie annulation et s'il en remplit les conditions (voir paragraphe dédié). Ce remboursement est effectué après l'épreuve uniquement.

DÉROULEMENT

Retrait des dossiers

Sur le village d'accueil à Ambert.

- Vendredi 3 juillet 2026 de 16h00 à 19h00.
- Samedi 4 juillet 2026 de 6h15 à 7h30.

Départ

Commun à tous les parcours, samedi 4 juillet 2026 à 8h00, esplanade Robert-Lacroix à Ambert, par sas selon numéro de plaque de guidon.

Remise des prix

À 16h00 sur le village d'accueil à Ambert.

RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements sont proposés sur les parcours, ainsi qu'un repas après l'arrivée de 12 h 00 à 17 h 30.

SÉCURITÉ & ENVIRONNEMENT

- Pour des raisons de sécurité, les Organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre de participants, et de modifier les conditions d'accueil, d'encadrement ainsi que les parcours, notamment si les circonstances les y contraignent (travaux, météo défavorable, crise sanitaire, restrictions préfectorales).
- De même, ils peuvent être amenés à neutraliser en partie ou complètement le mode avec classement, en accord avec les commissaires.

Dans ce dernier cas, les Organisateurs sont déchargés de tout recours émanant d'un participant, notamment s'agissant du remboursement des frais d'inscription.

- Les Organisateurs se réservent également le droit d'arrêter tout participant victime d'une défaillance.

Matériel

- Le port attaché d'un casque rigide homologué CE est obligatoire sur les parcours.
- L'utilisation de matériel non homologué UCI, notamment guidon de triathlète et prolongateurs, est interdite. En cas d'utilisation dudit matériel, le participant est seul responsable des accidents provoqués ou subis et il sera exclu de l'épreuve.
- Les vélos à assistance électrique sont autorisés, uniquement en mode sans classement.

Circulation

- La circulation ordinaire n'étant pas interrompue, pour sa sécurité et celle des autres, chaque participant doit respecter le code de la route. En cas d'infraction à celui-ci, le participant est seul responsable des accidents provoqués ou subis.
- L'épreuve est encadrée par des gendarmes, des motards civils et des signaleurs jusqu'au passage du véhicule-balai *Fin de course*.
- Aucun véhicule suiveur extérieur à l'organisation n'est admis.

Fréquence radio exclusive

L'association CB Club des Gaspards participe à la sécurisation de l'épreuve. À cette fin, elle utilise de façon exclusive la fréquence 157,575 MHz, qu'elle a spécialement réservée pour l'année en cours selon la réglementation en vigueur.

Dépannage

Des dépanneurs professionnels sont présents sur les parcours. La main d'œuvre est offerte par les Organisateurs, les pièces sont payantes. À défaut de paiement sur place des prestations, le participant bénéficiaire reçoit une facture après l'épreuve.

Accident

- Un dispositif spécifique de premiers soins est proposé, avec médecins, infirmiers, ambulanciers et secouristes.
- Le participant victime ou témoin d'un incident grave sur le parcours est tenu de prévenir ou faire prévenir les Organisateurs, à défaut les services de secours pour prise en charge.

Sanctions & fin anticipée

- Pénalité de 10 minutes à tout participant qui passe sans autorisation des Organisateurs dans un sas de départ supérieur.
 - Afin de respecter l'environnement, notamment les espaces naturels classés traversés, tout participant jetant des détritus en dehors des zones prévues à cet effet encourt l'exclusion de l'épreuve.
 - Le participant abandonnant l'épreuve doit en aviser les Organisateurs.
 - ⚠ Pour des raisons d'autorisation et de sécurité, des horaires limités de passage sont prévus, notamment 9h50 à Thiolières, 10h05 à Bertignat et 15h30 à Saint-Anthème.
- Le participant éliminé de l'épreuve qui décide néanmoins de continuer sur l'un des parcours le fait sous sa propre responsabilité.

Anti-dopage

Tout participant est susceptible de se soumettre à un contrôle médical antidopage selon les dispositions légales en vigueur.

CONTRÔLES & RÉSULTATS

- Chaque participant fait l'objet de contrôles ou pointages au départ, en cours de route, puis à l'arrivée, indispensables pour valider son temps, obtenir le diplôme voire figurer au classement.
- Le chronométrage est effectué via la puce intégrée à la plaque de guidon. Malgré des tests réalisés par le chronomètreur, il reste toujours un pourcentage très faible de plaques non détectées. Cette non-détection ne permet pas aux Organisateurs d'afficher les temps des participants concernés. Les Organisateurs ne sauraient en être tenus pour responsables.

- Pour être récompensé, tout lauréat doit assister à la remise des prix.

Classement individuel

Le classement officiel est établi par catégorie et suivant l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée (temps scratch), non selon le temps réel.

Challenges clubs et entreprises (inscriptions en groupe uniquement) établis en cumulant les dénivelés positifs réalisés par les participants de chaque groupe.

Catégories spécifiques

- T : l'épreuve est ouverte aux tandems.
- E : Élite (professionnels, Compétition Élite et Compétition Open 1 FFC).

ASSURANCES

La validité des assurances est applicable sur les parcours officiels de l'épreuve uniquement.

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, les Organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile en tant qu'organisateur.

Individuelle accident

Conformément aux dispositions de l'article L. 321-4 du code du sport, les Organisateurs insistent sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels.

Tout licencié bénéficie de l'assurance individuelle accident souscrite et rattachée à la prise de sa licence. Il est conseillé de vérifier que les garanties sont acquises pour la participation à la manifestation cycliste Les Copains, organisée sous l'égide de la FFC, de l'UFOLEP et de la FFVélo. Pour un non-licencié, il est conseillé de souscrire une assurance individuelle accident. Pour cela, il convient de valider cette option lors de l'inscription.

Domage matériel

Ni les Organisateurs ni leur assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des Organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membres de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité de la personne remettante.

Garantie annulation

Chaque participant (accompagnateurs exclus) peut souscrire une garantie annulation. Elle est vivement conseillée, car elle seule permet le remboursement *a posteriori* des frais d'inscription si les conditions sont remplies. Précisions sur le site www.cyclolescopains.fr, rubrique *INFOS PRATIQUES*.

DROIT À L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les Organisateurs ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'événement Les Copains, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels, publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Conformément à la loi sur l'informatique et les libertés du 6 janvier 1978, chaque personne inscrite dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles la concernant.

Par notre intermédiaire, elle peut être amenée à recevoir des propositions d'autres organismes. Si elle ne le souhaite pas, elle peut nous en faire part en indiquant ses nom, prénom et adresse postale, et si possible son numéro de plaque de guidon.